Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212901334-20260321-2026_025-DE

LOCQUIREC
LOKIREG

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2026-025

L'an deux mil vingt six, le 21 mars, à 11 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LOCQUIREC, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Gwenolé GUYOMARC'H, Maire.

Date de convocation : 17 mars 2026

Etaient présents : Gwenolé GUYOMARC'H, Nicolas BOTROS, Marie COLLEC DECIMO, Nicolas TANGUY, Delphine MASSON, Yann BRIAND, Françoise CABIOCH LE GALL, Martine LE GUELLAFF, Françoise LOVAERT LE MITOUARD, Pierre LAUNAY, Michel SCORNET, Thierry MERRAND, Maud LE BRAS CROSSARD, Pascaline LEY, Marius TILLY, Yannick L'HERMITTE, Réjane LOUIN, Corinne CHOQUUER, Gwenaël PRIGENT.

Secrétaire de séance : Marius TILLY

Objet : Fixation du nombre d'adjoints

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal. En vertu de l'article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal. Ce pourcentage donne un effectif maximum de 5 adjoints.

Il est proposé la création de cinq postes d'adjoints.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

***Approuve** la création de cinq postes d'Adjoints au Maire.*

Fait et Délibéré les jour, mois et an que ci-dessus

Le secrétaire,

Marius TILLY

Le Maire,

Gwenole GUYOMARC'H

MAIRIE DE LOCQUIREC
29241